



# COMITÉ Guillaume Tell

Communiqué Guillaume Tell du 03 02 2011

## Communiqué de presse du 03 février 2011

La réforme sur les armes avance à grands pas et les rumeurs circulent

La proposition de loi sur les armes a été votée le 25 janvier à l'Assemblée nationale en première lecture à l'unanimité. Les mesures gadgets comme la carte grise pour les armes et le délai de refroidissement pour l'achat des armes, qui avaient provoquées la colère du Comité Guillaume Tell, ont été retirées.

Le volet pénal vient de faire l'objet d'une première correction à la demande du Comité. Elle est néanmoins jugée encore insuffisante et devra être amplifiée au Sénat afin d'éviter des sanctions inutiles pour les détenteurs légaux d'armes à feu. Pour nous, il est important que les parlementaires ne se trompent pas de cible en matière de répression car la priorité doit être donnée à la lutte contre le trafic d'armes.

Concernant le classement des armes qui fait l'objet de nombreuses polémiques sur certains forums et sites Internet, il serait préférable de regarder les faits. Une lecture attentive des débats qui sont sur le site de l'Assemblée nationale devrait certainement permettre une meilleure compréhension de la situation.

La Proposition de loi sur les armes n'a pas pour objet de rentrer dans le détail du classement des armes. Tout ce qui est dit sur l'interdiction des armes de première et quatrième catégorie est rigoureusement faux. Et ceux qui polémiquent contre les défenseurs des deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu se trompent de cible pour le plus grand bonheur de nos adversaires.

Ce n'est pas la PPL qui menace le classement des armes mais ceux qui, depuis des années du côté de l'administration, rêvent d'un monde sans armes. D'ailleurs, le classement des armes dans le détail n'est pas du registre de la loi, mais d'un décret qui sera rédigé par les administrations.

C'est pour cette raison que le Comité Guillaume Tell a claqué la porte des négociations il y a 7 mois. A cette époque des mesures liberticides étaient imaginées par le préfet en charge de la concertation, sans doute sous l'influence de quelques syndicats. Depuis cette date les négociations sur le classement des armes ont repris entre le Comité Guillaume Tell et les Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense. L'objectif

est de signer dans les prochaines semaines un accord politique et technique très détaillé qui encadre strictement la rédaction des décrets et arrêtés.

Fidèle à son habitude, le Comité Guillaume Tell reste d'une extrême vigilance et n'hésitera pas à remobiliser toutes les organisations du monde de l'arme si jamais nous n'étions pas entendus.

Thierry Coste

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell (Mail : [thierry.coste@accesyst.com](mailto:thierry.coste@accesyst.com))



### **Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> mars 2011**

#### **Réforme sur les armes : Des négociations qui avancent dans le bon sens**

La Proposition de Loi sur les armes qui a été votée il y a quelques semaines en première lecture à l'Assemblée nationale a déjà fait l'objet de plusieurs corrections significatives **avec la suppression des articles concernant la carte grise des armes et le délai de refroidissement**, à la demande du Comité Guillaume Tell.

Toutefois, le vote « express » de la proposition de loi en première lecture à l'Assemblée nationale en moins de deux heures, a conduit à une mauvaise rédaction de l'article 1 concernant notamment le futur classement des armes de 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie et au maintien de certaines ambiguïtés sur d'autres articles.

**Néanmoins, il faut savoir que ce texte doit encore effectuer trois passages devant le Parlement, ce qui offre de nombreuses opportunités pour « corriger le tir » d'ici à la fin de l'année 2011.**

Fidèle à son habitude, le Comité Guillaume Tell a immédiatement repris l'offensive auprès des Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense ainsi que des sénateurs concernés afin de convaincre le Gouvernement et les parlementaires de réécrire l'article 1, dont le ministère de la Défense a été l'inspirateur.

**Parallèlement, la Fédération Nationale des Chasseurs et le Comité Guillaume Tell ont rencontré il y a quelques semaines le Secrétaire Général de l'Élysée, Claude Guéant** afin qu'un arbitrage définitif soit rendu pour simplifier l'ensemble de cette réforme sur les armes qui concerne les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu. Depuis cette audience, une réunion d'arbitrage a eu lieu à l'Élysée avec l'ensemble des ministères concernés. Elle a permis de prendre en compte l'essentiel des requêtes du Comité Guillaume Tell :

**- Une nouvelle rédaction de l'article 1 est en cours concernant le classement des armes. Bien sûr, nous restons vigilants dans l'attente de la proposition de texte.**

- La référence au calibre comme critère de classement devrait disparaître complètement du texte de loi comme nous le demandions avec insistance.
- L'exigence nouvelle de la possession d'un permis de chasser validé ou d'une licence de tir pour la détention d'une arme de catégorie C sera supprimée, conformément à notre requête. Actuellement, seule l'acquisition oblige à la présentation de ces documents.
- Toutefois, même si les négociations vont dans le bon sens, il reste encore quelques points à clarifier et de réelles divergences sur le volet pénal. Nous ne pouvons pas admettre l'instauration de sanctions disproportionnées pour les détenteurs légaux d'armes à feu sous prétexte de lutte contre les trafics d'armes.

Parallèlement, nous avons déjà pris contact avec de nombreux sénateurs, en particulier membres du groupe chasse, qui sont favorables aux modifications de bon sens que nous demandons.

**De façon aussi urgente, le Comité Guillaume Tell se mobilise déjà depuis plusieurs mois sur le contenu des décrets et des arrêtés et en particulier pour le classement des armes** afin que tout soit clair avant même le vote définitif de la loi. Régulièrement nous sommes confrontés à des initiatives intempestives de la part des instances européennes, de l'administration française au niveau local ou national ou de parlementaires qui rêvent de restreindre notre droit à détenir et utiliser des armes à feu.

**C'est pour cette raison que depuis 11 ans, le Comité Guillaume Tell défend sans relâche les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu. Cependant, pour des raisons d'efficacité, nous évitons de communiquer au cours des négociations. Il est facile de comprendre que l'action permanente de lobbying que nous conduisons nécessite souvent une certaine discrétion.**

Cela explique que certains tracts alarmistes aient pu légitimement inquiéter des chasseurs ou des tireurs sportifs qui ignorent toujours que la majorité des points litigieux de ce texte sont déjà en cours de règlement.

**Bien sûr, la proximité de quelques échéances électorales incertaines est de nature à inspirer ceux qui rêvent d'inquiéter les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu afin d'obtenir un vote sanction. Le contexte est idéal après un vote à l'unanimité pour cette proposition de loi.**

Comme d'habitude, vous pouvez compter sur nous pour lancer « un appel à la mobilisation générale », sans aucun état d'âme, si nous considérons que les parlementaires ou le Gouvernement doivent être interpellés.

**Thierry Coste**

**Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell. ([thierry.coste@acesyst.com](mailto:thierry.coste@acesyst.com))**